

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LIGUE

Date	12 décembre 2023	Lieu	Visioconférence
Présents	J. DARTRON, G. MANETTE, J-C ALCOOL, Ph MAQUIABA, T. FLEREAU, L. GALVANI, J. MARTIAL, V RAMLALL, E NESTAR, R, SAINT-VAL, Y. SELBONNE, T COLOMBO, C. CHAUDRIN RABOTEUR, S SERMANSON		
Excusés	S ZAMORE, Catherine AZEDE, B EDOM		
Absents	E. ELIE, G PINSON, M MERABLI		
Assistent	Fabrice THOMAS BABEL, S ZABEAU		

Ouverture de la séance à 19H30

Le Président ouvre la séance et remercie l'ensemble des membres pour leur présence à ce Conseil de Ligue, et s'excuse pour le retard de 30 minutes dû à un imprévu d'ordre professionnel. Il donne la parole au Secrétaire Général L GALVANI.

Le Secrétaire Général (SG) donne lecture de l'ordre du jour :

1- **Bilan de la sélection féminine (Ph MAQUIABA)**

Après avoir remercié le SG de lui donner la parole, le Vice-Président Ph MAQUIABA dresse le tableau de la campagne de qualification pour la Gold Cup Féminine 2023.

Sur le plan de l'organisation, après des débuts poussifs en grande partie causés par le fait que le staff encadrant soit novice, les choses se sont progressivement mises en place, et ont pu être gérées comme il se doit. Il en profite pour remercier C CHAUDRIN RABOTEUR et G PINSON qui ont formé avec lui, le noyau dur des encadrants.

Sur le plan sportif, la campagne a très clairement démontré que nous n'étions pas au niveau des exigences de cette compétition internationale, et ce, malgré l'apport qualitatif de certaines joueuses en provenance de l'étranger.

Le changement de coach à l'issu de premier match explique en partie cela, mais la cause principale est surtout le faible niveau de préparation physique de nos filles, qui ne leur permet pas de rivaliser, en termes d'intensité, avec les autres nations. A titre d'exemple plusieurs jeunes filles ont connu des incidents mineurs causés par leur manque de préparation physique.

Le VP Ph MAQUIABA indique qu'une réflexion, en vue de produire un projet pour la sélection des Gwada Girls, est en cours de construction avec plusieurs contributeurs, tant au niveau du CDL qu'au niveau du staff technique de la sélection.

Le Directeur rappelle qu'il faudra le mettre dans la boucle suffisamment tôt pour l'analyse des besoins et les questions budgétaires qui devront être tranchées par le CDL in fine.

Il en profite pour suggérer que la réflexion en cours gagnerait probablement à intégrer le DTR, car celui-ci a également des idées à faire valoir, singulièrement au niveau du format de nos compétitions, qui pourraient contribuer à rendre nos filles plus compétitives.

Le VP Ph MAQUIABA confirme que l'intégration du DTR à la réflexion est prévue et qu'il prendra bientôt son attache.

Le Président remercie le VP Ph MAQUIABA pour son intervention et indique que si nous sommes actuellement loin du niveau attendu, il faut effectivement que le groupe de travail propose une trajectoire qui devra être discutée par le CDL dans le courant du premier trimestre 2024.

Le CDL prend acte des informations données et remercie le VP Ph MAQUIABA.

2- Présentation de la deuxième édition de « PASYONEMAN GUADELOUP » (Directeur)

Le Directeur remercie le SG de lui donner la parole et présente les différentes slides du document. Il rappelle que le principe de ce projet a déjà été validé par un précédent CDL, et qu'il s'agit maintenant d'en valider les principaux contours.

Il rappelle le double objectif de cette action :

- Contribuer à la politique RSO de la Ligue
- Rapprocher la Ligue de ses partenaires privés

Il en indique les principaux contours soumis à la validation du CDL :

- Date prévisionnelle : samedi 23 mars 2024
- Lieu : Créole Beach hôtel
- Thématique : lutte contre l'incivilité routière
- Partenaires principaux : la DEAL, CORSAIR, AUTO-DISCOUNT
- Format : charity business avec vente aux enchères de maillots de joueurs pros et versement des fonds collectés à une association choisie avec la DEAL
- Portage du risque : Gwada com
- Invités : 250 personnes (achat de tables + invitation clubs Pros)

A noter également qu'en marge de cet évènement, une rencontre entre les représentants des clubs Pros et les Présidents de clubs de la Ligue sera organisée le vendredi 22 mars 2023. Cela sera l'occasion pour nos clubs d'avoir un temps d'échange avec ces dirigeants et de réaliser des partages d'expériences avec ces derniers.

Le Président remercie le Directeur pour la présentation. Il rappelle que la première édition, qui avait eu lieu à Paris il y a deux ans, avait été une grande réussite et avait permis de renforcer nos liens avec nos partenaires et avec certains clubs Pro.

Le CDL remercie le Directeur pour la présentation et valide à l'unanimité des membres présents la date du 23 mars 2024, ainsi que l'ensemble des éléments soumis à sa validation.

Le principe d'un point d'avancement mensuel fait par le Directeur en CDL, est également retenu.

3- Présentation de l'EDF FOOT CHALLENGE (Directeur)

Le Directeur remercie le SG de lui redonner la parole.

En liminaire il rappelle que le projet a déjà fait l'objet d'une validation lors d'un précédent CDL, et que la signature de la convention de partenariat avec EDF a été réalisée lors du petit déjeuner des partenaires de la Ligue organisé courant septembre à l'AWARAK Beach Hôtel.

Il rappelle le double objectif de cette action :

- Contribuer au développement de toutes les pratiques et de la mixité (présence d'une joueuse obligatoire)
- Rapprocher la Ligue de l'éco-système économique local

Comme précisé dans le document diffusé en amont de la réunion, il s'agit maintenant pour le CDL de valider les points suivants :

- Date du tirage au sort : 04 janvier 2024 dans les locaux d'EDF
- Date de début du tournoi : 10 janvier 2024
- Durée : de janvier à mai 2024
- Lieu des rencontres : terrain de la Solidarité Scolaire
- Fréquence : Deux rendez-vous par mois (4 rencontres par mercredi à partir de 19h00)
- Nombre d'équipes : 10

Le VP G MANETTE demande au Directeur de préciser les canaux par lesquels l'information a été donnée aux entreprises.

Le Directeur précise qu'outre les canaux propres à la Ligue, l'UDE-MEDEF à très largement relayé l'information, et que le nombre de 10 équipes pour une première est raisonnable, car il permettra une montée en puissance maîtrisée sur les années à venir.

Le VP G MANETTE remercie le Directeur pour sa réponse.

Le Président demande au VP Y SELBONNE que la commission du football diversifié soit désormais partie prenante de cette action dans sa dimension opérationnelle.

Le CDL remercie le Directeur pour la présentation et valide à l'unanimité des membres présents la l'ensemble des éléments présentés.

Le principe d'un point d'avancement mensuel fait par le Directeur en CDL, est également retenu.

4- Approbation du règlement du championnat de Beach soccer (T. FLEREAU)

La VP S SERMANSON demande la parole et s'inquiète du peu de temps qui a été laissé aux membres de CDL pour prendre connaissance du document présenté par le SGA T FLEREAU. Elle indique que ce mode de fonctionnement n'est pas propice à des travaux de qualité, et peut conduire à des erreurs qui placeront la Ligue dans une situation délicate voire difficile.

Le VP Y SELBONNE s'étonne pour sa part ne pas avoir eu connaissance de ce règlement en amont.

Après échanges et débats, le Président propose le report de la présentation dudit règlement au prochain CDL, et demande que dans l'intervalle, la commission du football diversifié donne un avis sur cette proposition.

La proposition du Président est adoptée à l'unanimité des membres présents.

5- Point recouvrement des créances (G MANETTE, R ST VAL)

Le VP G Manette et le Trésorier R ST VAL rendent compte de leurs actions de recouvrement pour le mois de décembre.

Le Trésorier R ST VAL indique les grandes difficultés rencontrées lors des échanges avec les clubs, qui, certes ont des difficultés de trésoreries, mais qui pour la plupart, ne font pas preuve de bonne volonté pour réduire leur dette.

Le VP G MANETTE indique que les impayés constatés depuis juillet 2023 sur les plans d'apurement représentent à eux seuls environ 65K€, ce qui est particulièrement inquiétant.

Tous deux insistent sur le fait qu'il faut, outre les actions actuelles, prévoir des mesures coercitives et des sanctions pour faire évoluer significativement les choses, et ainsi contraindre les clubs à une gestion plus saine de leurs finances.

Le VP Y SELBONNE interroge sur la légalité du principe de compensation de créances appliqué récemment par la Ligue sur certaines récompenses de la saison 2022/23.

Le Directeur apporte les explications et les précisions au VP Y SELBONNE sur le cadre légal de ces opérations. La VP S SERMANSON corrobore les explications données par le Directeur.

Le Président remercie l'ensemble des intervenants et rappelle que l'action actuelle s'inscrit dans un continuum plus large, qui comprendra un volet de sanctions pour les clubs qui ne jouent pas le jeu.

Il demande à la commission finance de continuer ses actions malgré les difficultés rencontrées, et dit que le CDL s'appuiera sur les travaux de la commission pour prendre les décisions et les sanctions qui s'imposeront, car il y va de la pérennité de la Ligue.

Le CDL prend acte des informations données.

6- Fixation de la date de l'AGO de présentation des comptes 2023/24 (Secrétaire Général)

Le SG propose au CDL de retenir la date 21 janvier 2024 (à 9H00) pour la tenue de l'AG de présentation et de validation des comptes 2023/24.

Le lieu de l'AG reste à définir.

Le SG passe la parole au Directeur afin que celui-ci explique les raisons de ce choix.

Le Directeur remercie le SG de lui passer la parole, et indique au CDL que la sortie des comptes pour l'exercice précédent s'avère particulièrement complexe, car si des avancées ont été réalisées en termes de process et de contrôle interne afin de sécuriser les opérations faites par la Ligue, le sujet des créances demeure extrêmement préoccupant, et donne lieu à des travaux de provisionnement qui vont modifier l'atterrissage prévisionnel, et impacter significativement le résultat de l'exercice. Sans reprendre ce qui a été évoqué lors du point précédent, une résolution définitive et rapide de ce sujet est indispensable afin que la Ligue puisse avoir les moyens de sa politique sportive, développer le football sur le territoire, tout en faisant face à ses obligations d'employeur.

Le SG remercie le Directeur pour ce point, et précise que la date 21 janvier est bien évidemment soumise à la bonne validation des comptes par le CAC dans des délais compatibles avec les formalités réglementaires de l'AG.

Le Directeur indique, à toutes fins utiles, que dans la mesure où l'AG se tiendra au-delà des 6 mois post clôture, une demande gracieuse a été formulée au niveau du procureur de la République comme le veut la loi.

Le CDL remercie le SG et le Directeur et valide à la l'unanimité des membres présents la date du 21 janvier 2024 pour la tenue de l'AG et donne mandat au SG pour réajuster la date autant que de besoin si nécessité.

7- R1 Vito journée du 16/12/2023 : validation programmation multiplex Guadeloupe La 1^{ère} (Directeur)

Le Directeur remercie le SG de lui passer la parole, et présente les propositions soumises à la validation du CDL tout précisant que le Président de la commission des calendriers a donné un avis favorable.

CSM - Etoile, Le Moule

Sporting - SS, Baie-Mahault

US Cambrefort - Juventus, Capesterre BE

Gauloise - Amical Club, Rivière des Pères.

Le Président rappelle l'importance de ces multiplex pour notre football, car au travers cette visibilité c'est le sérieux de la Ligue et le travail des clubs qui sont reconnus. Par ailleurs cela permet à ces derniers de valoriser davantage encore leurs partenariats. Le Président appelle le CDL à bien mesurer le chemin parcouru depuis 4 ans sur ce sujet également.

Le CDL valide le principe d'un rappel à faire aux clubs « recevants » concernés par le multiplex afin que ceux-ci assurent la présence de ramasseurs de balle.

Le SG se chargera de faire ce rappel.

Le CDL remercie le Directeur et valide à la l'unanimité des membres présents la proposition qui est faite.

8- Questions diverses



- CRSA : Le Directeur informe le CDL que le PV rectificatif de la CRSA a bien été envoyé à l'ensemble des clubs comme validé lors du précédent CDL. Il alerte sur le fait qu'à date certains clubs seraient frappés de sanctions lourdes et qu'il faut probablement les rencontrer individuellement en sus de l'envoi du PV. Le CDL valide le principe d'une rencontre de chacun des clubs par le SG dans les meilleurs délais et d'un nouveau point d'étape après la prochaine FIA.
- Retransmission LHF : Le VP Y SELBONNE souhaite que le Directeur fasse un point sur ce dossier. Le Directeur rappelle que la Ligue avait signé un partenariat avec la plateforme KARAIBE SPORTS pour la diffusion d'un grand match par journée. Qu'à l'issue du bilan qualitatif effectué de nouvelles pistes ont été explorées avec un nouvel opérateur. Qu'une ligne budgétaire n'a pas encore pu être dégagée pour financer le chiffre réalisé (15K€) et ce d'autant plus que le modèle économique retenu par la Ligue ne prévoit pas la participation des clubs aux frais. Ce point sera revu en début d'année et soumis à l'arbitrage du CDL.

- Organisation des Oscars du foot : Le VP Y SELBONNE souhaite obtenir du Directeur des précisions quant à cette manifestation. Le Directeur précise que pour des raisons liées à l'indisponibilité d'un grand nombre de récipiendaires cette cérémonie n'a pu se tenir lors des différentes manifestations qui ont été organisées durant le mois de septembre avec les collectivités majeures. Il indique que les récompenses seront attribuées lors de l'AGO de janvier 2024.
- AGO d'hiver 2023 FFF : Le Président indique que l'AGO d'hivers de la FFF se tiendra le 16/12/2023. Il précise qu'outre l'AG une séance de travail sur les dossiers de la Ligue est prévue avec la LFA et la FFF le vendredi 15 janvier et qu'il sera accompagné du VP G MANETTE et du Directeur.
- Point social : Le Président fait un point sur l'actualité sociale de la Ligue.
- Coupe de France : Le Président salue l'organisation de qualité du CSM.
- CERFA : Le Président indique que le 1er match de GAMBARDELLA se jouera contre le Stade BRETOIS. Les Ligues ultra-marines de notre bassin militent pour 1 club supplémentaire.

Le CDL prend acte de l'ensemble des informations données et donne mandat au Président pour les points qui le nécessitent.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H45.

Le Président



Président
Jean DARTRON

Jean DARTRON

Le Secrétaire Général



Secrétaire Général
Lucien GALVANI

Lucien GALVANI